
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 avril 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0624

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 avril 2022 en y retirant les points 12.001 à 12.012 et en y rajoutant les points 30.011, 30.012 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0625

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0626

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0627

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 2 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 0628

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE22 0629

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE22 0630

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 11 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE22 0631

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE22 0632

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE22 0633

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 25 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE22 0634

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.011

CE22 0635

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Système d'information Bâtiment Devisubox inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de service de surveillance de chantier (caméras Timelapse et drone) et de production de vidéo, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 307,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-18495;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 430,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227482006

CE22 0636

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, par laquelle Lallemand Plant Care, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'insecticide TreeAzin, pour une somme maximale de 7 546 638,51 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 603 731,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 905 596,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1226628001

CE22 0637

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Pneus Mobile Rive-Nord inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de retrait des jantes des pneus au sein des écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 229,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19182;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1228502002

CE22 0638

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Englobe Corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia, dans l'arrondissement de LaSalle, soit pour une somme maximale de 13 913 169,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15635;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 782 634 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 556 526,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Englobe Corp.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1215895001

CE22 0639

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage et de feux de circulation, dans la rue Rachel, entre l'avenue des Érables et la rue D'Iberville, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 333 106,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 471410;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 966,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 41 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227231019

CE22 0640

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction de chambres de vannes et de mesure du volet 2 dans le secteur Ville-Marie et sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 383 553,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10381;
- 3- d'autoriser une dépense de 507 532,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 338 355,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1216263006

CE22 0641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 860 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469513;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 386 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 310 394,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227231008

CE22 0642

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Genfor ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation du sous-sol 2 du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 690 073,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15646;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 053 510,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 472 307,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Construction Genfor ltée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1229460002

CE22 0643

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 940 681,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469512;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 094 068,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 254 950 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1217231084

CE22 0644

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 865 246,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460541;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 486 524,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 290 698,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227231007

CE22 0645

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduites d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec) dans la rue Jarry est, de la rue Garnier à l'avenue De Lorimier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 555 124,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 451310;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 201 824,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 443 919,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 396 200,66 \$, taxes incluses (contrat entente : 360 182,42 \$ + contingences : 36 018,24 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227231004

CE22 0646

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 562 612,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469511;
- 3- d'autoriser une dépense de 556 261,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 146 371 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1227231005

CE22 0647

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 948 093,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469514;
- 3- d'autoriser une dépense de 594 809,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 165 796,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1227231016

CE22 0648

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 48 318,24 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection structurelle des réserves B et C à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Soconex Entrepreneur Général inc. (CE21 1573), majorant ainsi le montant total du contrat de 421 952,60 \$ à 470 270,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 952,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 13 365,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1228452001

CE22 0649

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse à 15 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 263 437,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475917;
- 2- d'autoriser une dépense de 52 687,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1228848012

CE22 0650

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation) entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 387 005,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461010;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 700,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 45 088,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1227231027

CE22 0651

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Systèmes Urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 261 540,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469410;
- 2- d'autoriser une dépense de 39 231, 08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 10 748, 75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1227231021

CE22 0652

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre PME MTL Centre-Ouest et la Ville de Montréal, d'une durée de 12 mois, afin d'assurer la gestion de deux centres d'affaires au Technoparc Montréal, pour une somme de 298 935 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1228104001

CE22 0653

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux pour les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures réalisés par les services corporatifs et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19002 jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 28 avril 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois;

Contrat	Firmes	Montant (taxes incluses)
Contrat 1	Groupe ABS inc.	4 446 514,41 \$
Contrat 2	FNX-Innov. inc.	4 357 408,78 \$
Contrat 3	Solmatech inc.	4 428 405,84 \$
Contrat 4	Les Services EXP inc.	4 394 229,53 \$
Contrat 5	GHD Consultants ltée	3 073 051,80 \$
Contrat 6	Englobe Corp.	3 185 784,79 \$
Contrat 7	SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 183 772,73 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Groupe ABS inc., FNX-Innov inc, Solmatech inc., Les Services EXP inc, GHD Consultants ltée, Englobe Corp. et SNC-Lavalin inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1227231020

CE22 0654

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture de paysage et en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19074;

Firmes	Articles	Montants (taxes incluses)
Vlan Paysages inc. + IGF Axiom inc.	Lot 1	3 739 101,98 \$
Lemay CO inc. + Cima+ s.e.n.c.	Lot 2	3 380 379,98 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 711 948,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 373 910,20 \$ pour le lot 1 et 338 038 \$ pour le lot 2;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Vlan Paysages inc. + IGF Axiom inc. et Lemay CO inc. + Cima+ s.e.n.c.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1229283001

CE22 0655

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19095 jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 19 décembre 2026, selon la première des deux éventualités, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune;

Contrat	Firmes	Montant (taxes incluses)
Contrat 1	FNX-INNOV. inc.	6 960 500,27 \$
Contrat 2	CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil inc.	3 874 944,94 \$
Contrat 3	Les Services EXP inc.	2 921 192,82 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-INNOV inc, CIMA+ S.E.N.C./BC2 Groupe Conseil inc. et Les Services EXP inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à procéder, à deux reprises, à la prolongation des contrats pour une période de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si les enveloppes budgétaires des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1227231025

CE22 0656

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., GBI experts-conseils inc., Cardin Julien inc. et Rousseau Lefebvre inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels pour la réalisation des travaux de la phase 2 du projet de rénovation du complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 9 743 930,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19072;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 461 589,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 341 037,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., GBI experts-conseils inc., Cardin Julien inc. et Rousseau Lefebvre inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1210660001

CE22 0657

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle FNX INNOV inc., seule firme soumissionnaire (lot 1), cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée pour les services centraux et les arrondissements, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 183 523,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19136;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-INNOV inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1227231009

CE22 0658

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie, en aménagement du domaine public et en environnement pour la conception, préparation des plans et devis et l'assistance technique lors de la réalisation des travaux pour le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest, soit pour une somme maximale de 6 334 835,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18359;
- 2- d'autoriser une dépense de 950 225,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- procéder à l'évaluation de rendement de Les Services EXP inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1217231040

CE22 0659

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal, désigné aussi HEC Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour assurer la mise sur pied du projet « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes », pour une somme maximale de 280 352,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Entente Pacte, conformément à son offre de services pour l'année 2022, en date du 31 mars 2022, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1228804001

CE22 0660

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les projets de conventions entre des partenaires en transport ci-après désignés et la Ville de Montréal, relativement au partage des données recueillies dans le cadre de l'Enquête numérique MTL Trajet 2019 :

- EXO;
- Ville de Longueuil;
- Réseau de transport de Longueuil;
- Ville de Laval;
- Société de transport de Montréal;
- Société de transport de Laval;
- Autorité régionale de transport métropolitain;
- Université Concordia;
- Ministère des transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1212968020

CE22 0661

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la ratification de la convention d'aide financière de 950 000 \$ avec le ministre responsable de la Langue française, qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Bureau des relations gouvernementales et municipales équivalant à la subvention attendue de 950 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1228489004

CE22 0662

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Station service Somerled inc. un immeuble situé au 6360, rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 3 322 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 660 mètres carrés, pour un prix de 1 750 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale de vente et d'achat;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1229220002

CE22 0663

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société en commandite Free 2 play (CF Montréal), pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2021, des locaux au rez-de-chaussée pour des fins de bureaux, ainsi que des locaux de physiothérapie et d'entreposage au sous-sol de l'immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie locative totale de 1016 pieds carrés (94,39 mètres carrés), moyennant un loyer total de 32 769,96 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1215372009

CE22 0664

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'Institut d'administration publique du Québec pour les Prix d'excellence 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1222988001

CE22 0665

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2022 et en 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1228383002

CE22 0666

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2021-2022 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC/Ville 2021-2024 (EDCM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1228488001

CE22 0667

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'assujettissement à une servitude réelle et perpétuelle aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 900 907, 1 900 886, 1 902 007, 2 698 302, 4 977 431 et 4 977 432, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wilfrid-Lazure et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 399 060 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 902 007, 2 698 302, 4 977 431 et 4 977 432, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wilfrid-Lazure et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 339 940 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1227723001

CE22 0668

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans la résolution CG15 0645, l'évaluation de rendement insatisfaisant de Expert Geoconseils réalisée par la Direction de l'eau potable, dans le cadre du contrat de services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers (CG17 0492) et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 20 avril 2022 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1228375001

CE22 0669

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à accorder un contrat à Construction Fluet inc. afin d'effectuer la première phase de travaux de revitalisation de la plaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 870 043,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20210822PUBCO;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 574 008,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 393 502,16 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1229294001

CE22 0670

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de la ville compétent, pour une période de cinq ans, quant à l'adoption et à l'application de la réglementation relative à la distribution des articles publicitaires, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1222937002

CE22 0671

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Consultation publique sur le contrôle des circulaires », selon les orientations formulées dans la réponse du comité exécutif;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif à ce rapport et ses recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1229514025

CE22 0672

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totalisant 17 500 \$, non taxable, pour l'attribution de trois bourses, de l'édition 2022, des prix d'Excellence en arts visuels et en métiers d'art de la Ville de Montréal, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur les créateurs montréalais de ces secteurs;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1224736001

CE22 0673

Vu la résolution CA22 30 04 0070 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles en date du 5 avril 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'augmenter le budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles afin d'y inclure une subvention de 69 800 \$ provenant du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et devant être utilisée pour réaliser le projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction du développement du territoire et études techniques, Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1226183001

CE22 0674

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 de l'Agence de mobilité durable;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1227999001

CE22 0675

Vu la résolution CA22 210075 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 5 avril 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant la somme de 22 860 \$ provenant du programme Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine du ministère du Patrimoine canadien pour soutenir financièrement les activités de fonctionnement de la Maison Nivard-De Saint-Dizier pour la saison 2022;
- 2- d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2022 de l'arrondissement de Verdun, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1228054003

CE22 0676

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect de clauses au contrat, notamment en ce qui a trait aux échéanciers du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. »;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Le Paysagiste C.B.L. inc. » réalisée par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat d'agrandissement d'ouvertures de fosses d'arbres dans le cadre du programme de plantation 2021 (BC 1463823) de l'appel d'offres 20-18539, et de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 20 avril 2022 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1228929003

CE22 0677

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la décision du Service des affaires juridiques d'intenter un recours en justice contre AECOM Consultants inc. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1226440001

CE22 0678

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les nominations des récipiendaires 2022 de l'Ordre de Montréal, désignés ci-après :

- M. Claude Corbo, Commandeur;
- Mme Monique Giroux, Commandeure;
- M. Jean-Lucien Rouleau, Commandeur;

- M. Aurèle Cardinal, Officier;
- M. Gérald Larose, Officier;
- M. André Ménard, Officier;
- Mme Monique Mujawamariya, Officière;
- Mme Ginette Noiseux, Officière;
- M. Samuel Pierre, Officier;

- Mme Margaret Bain, Chevalière;
- Mme Julie Bruneau, Chevalière;
- M. Jocelyn Demers, Chevalier;
- Mme Aïcha Guendafa, Chevalière;
- Mme Suzanne Lareau, Chevalière;
- M. Barry F. Lorenzetti, Chevalier;
- Mme Louise Milette, Chevalière;
- M. Frantz Voltaire, Chevalier;

Adopté à l'unanimité.

30.011 1224754001

CE22 0679

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour des litiges découlant du bris de conduite du 28 janvier 2013 survenu dans le secteur des avenues du Dr. Penfield et des Pins en capital, intérêts et frais par le versement de la somme de 1 851 760,74 \$ en sus des sommes déjà versées par la Ville en vertu des ententes de désintéressement;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Paule Biron, le chèque suivant :
 - à l'ordre de Clyde & co, en fidéicommis, et ce, au montant de 1 851 760,74 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1226684005

CE22 0680

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 93 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin :
 - permettre l'accès gratuit à la Biosphère à tous les visiteurs pendant le Festival Eurêka les 10, 11 et 12 juin 2022;
 - prêter à titre gratuit certains locaux de la Biosphère à l'organisme sans but lucratif l'Île du Savoir pour l'organisation du Festival Eurêka les 10, 11 et 12 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1226744002

CE22 0681

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur le programme de subvention visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (Programme Artère en transformation) (RCG 18-042), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel rendant applicable ce règlement au secteur « Boulevard Pie-IX »

Adopté à l'unanimité.

40.002 1228383007

CE22 0682

Vu la résolution CA22 27 0087 du conseil d'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve en date du 4 avril 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier les cartes des affectations, de la densité (hauteur) et des parcs et espaces verts dans le secteur de la rue Adam, entre les rues Théodore et Saint-Clément (lots 6 333 057 et 6 333 058).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1215092001

CE22 0683

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1222937001

CE22 0684

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver une somme de 2 000 000 \$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1227896002

CE22 0685

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables (RCG 21-025) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1228383005

CE22 0686

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) »;
- 3- de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1228199001

CE22 0687

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de M. Sylvain Tousignant au poste de directeur général du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1228514002

CE22 0688

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan des mandats confiés par la Ville de Montréal et la réalisation des objectifs 2021 de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1227999002

CE22 0689

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2021 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1229100001

CE22 0690

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de la Commission de la fonction publique de Montréal intitulé « Rapport de la progression de carrière en contexte de diversité à la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1229100002

Levée de la séance à 10 h 24

70.001

Les résolutions CE22 0624 à CE22 0690 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la ville